



12 mai 2020

À L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE



Information COVID-19 : situation de l'établissement Parc au 12 mai

L'établissement a validé un plan de déconfinement, le 7 mai dernier.

Chaque agent est équipé pour ses missions non télétravaillables de son kit individuel de protection sanitaire incluant gel hydroalcoolique, masque (en cas de nécessité de réduire la distanciation sociale à moins d'1 m), et lingettes de désinfection.

Jusqu'au 15 juin, le télétravail est privilégié, pour toutes les tâches le permettant. Des passages occasionnels sont néanmoins rendus possibles dans les bureaux, afin de retisser du lien physique au sein des équipes et récupérer des dossiers. Pour les tâches non télétravaillables, un retour est prévu, dans des conditions sanitaires strictes : une seule personne par bureau, organisation des déplacements au sein des bureaux, fermeture de l'espace de convivialité (café, cuisine...). Pour les agents de terrain, un retour aux tâches extérieures est possible à compter du 11 mai, dans le respect des règles de distanciation sociale.

Cela signifie concrètement pour la période au moins jusqu'au 2 juin :

- **Que vous allez être amenés à croiser à nouveau des agents du Parc national sur le territoire,** pour la mise en œuvre de protocoles scientifiques, pour de la veille territoriale, notamment en direction des refuges du Parc, ou pour des opérations de surveillance. Ils seront à votre disposition pour vous expliquer nos conditions de mise en œuvre des opérations, validées dans le cadre de « fiches-missions » et **contribueront à ce que le « retour à la Nature » qu'attendent de nombreux pratiquants se fasse dans le respect de la faune et de la flore.**
- **Que ces agents seront dans l'obligation de respecter les distances barrières, pour protéger votre santé et la leur. Cela implique un usage des véhicules restreignant fortement le co-voiturage :** 2 personnes maximum par véhicule, 3 de manière exceptionnelle en portant un masque et donc visuellement plus de véhicules en circulation, même si les agents ont prévu d'utiliser plus activement les VTT électriques mis à disposition. **Cela implique aussi le développement de procédures limitant les contacts,** en particulier en cette période particulière la délivrance des autorisations de circulation. Les autorisations seront demandées par téléphone ou par mail et mises à disposition à l'extérieur des bâtiments sans contact.

- **Que vous ne pourrez participer à des réunions physiques dans les locaux du Parc, sauf exception**, et dans la limite de 2 personnes extérieures accueillies, dans des conditions strictes (distanciation, lavage de mains...).

Les refuges du Parc restent fermés au moins jusqu'au 2 juin. L'établissement travaille en étroite concertation avec les autres propriétaires pour proposer au Préfet coordonnateur un scénario d'ouverture respectueux des exigences sanitaires nécessaires dans le contexte actuel. D'ici là, ceux-ci sont aménagés pour servir uniquement d'abris et en aucun cas de lieu de déconfinement.

Les animations et les interventions en écoles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. L'établissement travaille néanmoins activement pour proposer aux visiteurs cet été des animations ludiques, permettant la découverte du Parc, et respectant les consignes sanitaires.

L'ouverture des points-info Vanoise et de la Maison du Parc de Pralognan la Vanoise fera l'objet d'une réflexion dès lors que les Offices du Tourisme accueillants auront avancé sur leurs propres modalités et que le guide pratique d'ouverture des « petits musées et médiathèques » sera publié sur le site du Ministère du Travail. Une ouverture de la Maison du Parc de Pralognan-la-Vanoise est prévue, dès que possible à partir du 15 juin, dans le respect de ce guide, sous réserve des autorisations nécessaires.

Le Journal Vanoise d'avril 2020 est imprimé. Sa diffusion a été décalée à la semaine du 25 mai. Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du territoire. Il a été mis en ligne sur le site du Parc national à l'occasion du « Jour de la Terre ».

L'Estive, destiné aux visiteurs lors de la saison estivale, et présentant les modalités de découverte et de rencontre avec les agents du Parc durant l'été est en cours de finalisation. Sa ligne éditoriale est totalement revue pour tenir compte de l'incapacité du Parc à prévoir à ce jour un calendrier d'animations. Il sera mis à disposition des offices du tourisme fin juin (livraison des autres prospectus touristiques livrés le 15 juin).

L'instruction des autorisations en cœur de Parc n'a pas été interrompue durant le confinement et se poursuit donc sans extension des délais (pour certaines autorisations de travaux, notamment celles nécessitant au préalable un passage en commission des sites, les délais sont allongés du fait du croisement entre différentes règlementations indépendamment de l'instruction par le Parc).

En termes de gouvernance, un Bureau du CA sera organisé durant la première quinzaine de juin, à une date qui reste à définir. L'opportunité d'organiser un CA dématérialisé sera étudiée à cette occasion, pour une date à prévoir début juillet 2020. De la même manière, un Conseil scientifique est prévu fin juin.

Nous espérons organiser un CA physique en septembre 2020.

L'équipe du Parc, les chefs de secteur, les chefs de service et la directrice sont à votre disposition pour toute information complémentaire.